

## Déclaration de nationalité

## Par tawaame, le 06/01/2015 à 23:26

bonjour,

je suis algérienne, dès l'age de 06 ans j'avais été prise en charge par ma tante en France ( de 1978 jusqu'à 1986) j'ai fait le primaire et le collège en France.à causes de raisons familiale elle m'avais remise à mes parents.ma question est la suivante:ai-je le droit de bénéficier d'une double nationalité sachant que j'ai écris une demande au greffer en France accompagné de documents prouvant ma scolarité en France ,et voilà que ce dernier m'avais conseillée de m'adresser vers le consulat en Algérie.j'ai réécris ma demande joignant les pièces confirmant ma scolarisation malheureusement,depuis 2012 que j'attends une réponse mais je n'est reçu jusqu'à présent. Svp je vous demande de m'orienter en espérant trouver une solution à ma situation.

cordialement.